



Programme de soutien financier aux doctorants de l'IHEDN 2016-2017

Règlement du concours

ARTICLE 1 – PROFIL DES CANDIDATS

- 1) Les candidats doivent être inscrits en **doctorat** au sein d'une **université ou d'un établissement d'enseignement supérieur public français** habilité à délivrer le grade de docteur.
- 2) Le sujet doit présenter un intérêt en lien avec les **questions de défense, de sécurité, de relations internationales, d'armement ou d'économie de défense**, (en anthropologie, droit, science politique, histoire, géographie, philosophie, économie, sociologie, intelligence économique, etc.).
- 3) La thèse devra être **rédigée en français**.

ARTICLE 2 – CRITÈRES DE SÉLECTION DES CANDIDATS

Les six critères sur lesquels les candidatures sont évaluées sont :

- 1) actualité, originalité du sujet et de la problématique ;
- 2) qualité de l'encadrement scientifique de la recherche ;
- 3) structure du projet de recherche et construction de la pensée ;
- 4) argumentation scientifique, données utilisées, méthodologie de travail ;
- 5) justification et opportunité des dépenses envisagées, précision du budget prévisionnel ;
- 6) intérêt des résultats et retombées pratiques des apports.

ARTICLE 3 – COMPOSITION DU JURY DE SÉLECTION DES LAURÉATS

Le jury de sélection des lauréats est composé de représentants de la direction de l'IHEDN, d'universitaires et de personnalités particulièrement qualifiées dans les domaines de défense, de relations internationales, d'armement et d'économie de défense.

ARTICLE 4 – PROCÉDURE DE CANDIDATURE

Les candidats doivent respecter la procédure suivante :

1) Inscription en ligne

L'inscription au concours s'effectue **à partir du lundi 3 octobre 2016** sur Internet : www.ihedn.fr – Rubrique Soutien à la recherche/ Programme de soutien financier aux doctorants. Il est rappelé l'importance de bien renseigner ce formulaire.

2) Envoi ou dépôt des documents suivants à l'adresse encadrée ci-dessous (en indiquant clairement le nom du candidat sur chaque document):

- 1 CV (coordonnées, formation, parcours et projet professionnel, publications, photo) ;
- 1 présentation du projet de recherche (5 pages max.) : sujet, problématique, développement envisagé, état actuel d'avancement de la thèse ;

- 1 budget prévisionnel : planification, évaluation détaillée et justification de l'intérêt des dépenses envisagées en 2017 dans le cadre du projet de recherche. **Ce budget doit impérativement indiquer clairement les financements déjà obtenus (allocation, bourse, financement ponctuel...) pour la thèse ;**
- 1 lettre d'évaluation signée du directeur de thèse (ou, s'il est empêché, du directeur de l'école doctorale ou du laboratoire de recherche du candidat).

Département de la formation des études et de la recherche / Programme Doctorants - IHEDN - 1, place Joffre - 75700 PARIS SP 07 ou envoi par mail : programme.doctorants@ihedn.fr

La date limite d'envoi des dossiers est fixée au **lundi 28 novembre 2016**.

Les dossiers incomplets ou reçus après cette date ne seront pas acceptés.

*Institut des hautes études de défense nationale.
Bureau des études et de la recherche
1, place Joffre 75700 Paris SP 07
Site : www.ihedn.fr*

ARTICLE 5 – DESCRIPTION DU SOUTIEN ACCORDÉ

Le soutien est accordé pour l'année civile suivant l'année de candidature.

La somme allouée ne pourra pas être reportée sur l'année suivante.

Le soutien financier accordé est renouvelable.

Ce soutien comporte deux volets :

1) Un soutien financier

Le montant du soutien financier alloué au lauréat est défini par le jury au regard du budget prévisionnel fourni par le candidat. Les sommes allouées varient en moyenne de 700 euro à 4000 euro.

Le lauréat se voit accorder des crédits de recherche, destinés à financer des dépenses exclusivement liées à son projet de recherche. Ces dernières lui sont remboursées après contrôle des justificatifs.

Ce soutien ne prend en aucun cas la forme d'une bourse ou d'une allocation de recherche destinée à financer des journées de travail ou des per diem.

L'éloignement physique du candidat est pris en compte et ses déplacements en vue de sa participation aux rencontres doctorales de l'IHEDN sont pris en charge par l'IHEDN après avis du directeur de l'administration générale.

2) Un soutien humain

L'IHEDN précisera ultérieurement les modalités d'intégration des doctorants.

ARTICLE 6 – OBLIGATIONS DU LAURÉAT

1) Durant le soutien :

- a. Le lauréat doit remplir une fiche synthétique présentant ses recherches, destinée à être mise en ligne sur le site internet de l'IHEDN : www.ihedn.fr.
- b. Le lauréat doit respecter le budget accepté par le jury. Pour toute modification, il doit demander au préalable l'accord du Directeur de la Formation sous peine de non remboursement des dépenses.

2) A l'issue du soutien :

- a. Le lauréat doit remettre à l'IHEDN un rapport d'une page sur les apports de ce soutien dans ses travaux de recherche.
- b. La thèse devra explicitement faire mention du soutien apporté par l'IHEDN. La formule suivante est recommandée: « Cette thèse a bénéficié d'un soutien financier de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN). »